



REGLEMENT PARTICULIER

20^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DU PIN 2023

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive Automobile de la Drôme, représentée par son Président Daniel VERNET, en qualité d'organisateur administratif, organise les 27 et 28 Mai 2023 avec le concours du Team du Pays de Crussol, représenté par son Président Jean-Louis CANEL, en qualité d'organisateur Technique, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

20^{ème} Course de Côte du Pin

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France de la Montagne 2022 - Coefficient 1

Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône Alpes

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale Rhône Alpes sous le N° R17 en date du 30/03/2023 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°270 en date du 30/03/2022.

Organisateur Technique : TEAM du Pays de Crussol représenté par son Président Jean-Louis CANEL,

Adresse : 1 Rue Roland Garros 07130 Saint Péray

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

BIGOURDAN Bruno - Licence n° 243696
MAUVEAUX Jean-Pierre – Licence n° 2735
GISPER José – Licence n° 3184
GERLAND Françoise – Licence n° 10193

Secrétaire du Collège

VERNET Daniel - Licence n° 147321
OLIVIER Denis – Licence n° 110911

Directeur de Course
Directeur de Course Adjoint

Commissaire Technique Responsable
Commissaire Technique Responsable VHC
Commissaires Techniques Adjoints
Commissaire technique stagiaire

B RANCON Jean-Marc – Licence n° 14085
C BLACHIER Jean-Lou – Licence n° 261762
B CANEL Jean Louis - Licence n° 50539
MASCLAUX Sébastien – Licence n° 22936

Chargé de la mise en place des moyens

REYMONDON Marc
CHIFFLET Francis - Licence n° 254331

Commissaires sportifs Chargés
des relations avec les concurrents

PITARCH Floréal - Licence n° 2729
SIMON Sylvie - Licence n° 214749

Chargé des Relations avec la Presse

CHAMPAGNE Philippe – Licence n° 175342

Chargé des Commissaires de route
Classements
Chronométrateur
Médecin Chef

DUBOIS Jean-Marc – Licence n°132280
LC CHRONO
RAVEL Georges – Licence n° 243551
BRUSSIAUD Philippe – licence n° 7155

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement le 15 Mars 2023

Clôture des engagements le Mardi 23 Mai 2023 à minuit.

Publication de la liste des engagés le Jeudi 25 Mai 2023.

Vérifications des documents au GARAGE FORD à Saint Péray

- **Samedi 27 Mai 2023 de 10 H 00 à 17 H 00.**
- **Dimanche 28 Mai 2023 de 6 H 15 à 7 H 00 pour des raisons exceptionnelles, sur demande écrite et après accord de l'Organisateur.**

Vérifications des voitures : GARAGE FORD à SAINT PERAY

- **Samedi 27 Mai 2023 de 10 H 15 à 17 H 15.**
- **Dimanche 28 Mai 2023 de 6 H 30 à 7 H 15 pour des raisons exceptionnelles, sur demande écrite et après accord de l'Organisateur.**

Dimanche 28 Mai 2023

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8 H 00 sur la ligne de départ.

Essais libres de 8 H 00 à 9 H 00 maxi.

Essais chronométrés : à l'issue des essais libres

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : 15 mn à l'issue des essais chronométrés : sur la ligne de départ.

Course :

En 4 montées, si les horaires, le nombre de concurrents et la météo le permettent 30 minutes à partir de la fin des essais jusqu'à 19h

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, sur la ligne de départ et dématérialisés sur l'application LC Chrono.

Parc fermé final : sur la D533 avant la ligne de départ dans le sens de la descente (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)

Podium d'arrivée : sur la ligne de départ à l'issue de la dernière monte.

Remise des prix : sur la ligne de départ, 30 minutes après l'affichage du classement définitif.

Les concurrents primés recevront les chèques correspondant à leur prix : dans la semaine qui suit la manifestation.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : samedi 27 Mai à 18 H 15

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : FORD à SAINT PERAY

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 27 Mai 2023 à 17 H 00 et dimanche 28 Mai à 7 H 00.

Pesées : GARAGE FORD à SAINT PERAY

Libres : pendant les vérifications techniques samedi 27 mai 2023 de 10H15 à 17h15

Si demande de pesées obligatoires : dimanche 28 mai 2023, aux vérifications finales à l'issue de la course

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA DROME – chez Françoise GERLAND 1 rue les 3 Becs – 26120 MALISSARD – email : info@asadrome.com

Les frais de participation sont fixés à 380,00€, réduits à **190,00€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les pilotes faisant le challenge Pays de Crussol – Divajeu une remise de 40 € (soit 20 € par épreuve) sera accordée lors de l'engagement de la 2^{ème} épreuve, ce qui ramène l'engagement à 170€.

3.1.12P. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation et des documents suivants : photocopie du permis de conduire du pilote, de la fiche d'homologation de la voiture et du passeport technique FFSA. **Le chèque sera libellé au nom de « TEAM DU PAYS DE CRUSSOL ».**
Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux concurrents.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;
- au cas où la Course de Côte n'aurait pas lieu.

Forfait : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou E-mail **24 heures avant le début du meeting.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Pour les engagés avec un titre de participation : TPRM 60 € (uniquement pour les groupes F2000-N-FN-A-FA-FS-FC-GT de série) la demande accompagnée d'un certificat médical portant la mention « ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du sport automobile » devront être joints à l'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130 (y compris les V.H.C. de l'Epreuve de doublure).

La répartition des véhicules dans les groupes et classes admis dans cette épreuve est la suivante :

<u>GRUPE FC/FS</u>		<u>GRUPE F2000</u>	
FC/FS1	jusqu'à 1300 cm3	F2000-1	jusqu'à 1400 cm3
FC/FS2	plus de 1300 à 1600 cm3	F2000-2	plus de 1400 à 1600 cm3
FC/FS3	plus de 1600 à 2000 cm3	F2000-3	plus de 1600 à 2000 cm3
FC/FS4	+ 2000 cm3		
<u>GRUPE N/FN</u>		<u>GRUPE A/FA</u>	
N/FN1 - R1A	jusqu'à 1400cm3	A/FA1	jusqu'à 1400 cm3
N/FN2 - R1B	+ de 1400 à 1600 cm3	A/FA2 - R2B – RC5	+ de 1400 à 1600 cm3
N2 série	+ de 1400 à 1600 cm3	A/FA3 - R2C - R3C/D –RC4	+ de 1600 à 2000 cm3
N/FN3	+ de 1600 à 2000 cm3	A/FA4– R3T-R4-R5-S2000-RC3	
N/NF4	plus de 2000 cm3	RC2-Rally2Kit	de 2000 à 3000 cm3
		A/FA5	+ de 3000 cm3
<u>GRUPE GT SPORT</u>		<u>GTTS</u>	
GT 1 de série	jusqu'à 2000 cm3	GTTS 1	0 à 1600 cm3
GT 2 de série	plus de 2000 cm3+ NGT	GTTS 2	de 1600 à 2800 cm3
	GT4 – GT3	GTTS 3	de 2800 à 3600 cm3
		GTTS 4	+ 3600 cm3
<u>GRUPE CM /CNF/CN</u>		<u>GRUPE D/E</u>	
CM1 & CM2	jusqu'à 1003 cm3	D/E 1	jusqu'à 1300 cm3 + Campus
CNF1/CN1	jusqu'à 1600 cm3	D/E 2	+ de 1300 à 1605 cm3
CNF2/CN2	+ de 1600 à 2000 cm3	D/E 3	FF
		D/E 4	1600 à 2000 cm3
		D/E 5 moteur série	Bride de 26
		D/E 5 moteur racing	Bride de 28
		D/E 7	FR
		D/E 8	Formula Master

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.4P. ECHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées, CM et GTTS. Niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de courses ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) et la publicité optionnelle seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Régionale du Pin a le parcours suivant (voir carte jointe).

La course se déroulera en 4 montées, si les horaires, le nombre de concurrents et la météo le permettent 30 minutes à partir de la fin des essais jusqu'à 19h.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la D 533

Arrivée sur la D 533 : 60 m avant le chemin de Coudiol

Pente moyenne 6 %

Longueur du parcours 2.000 m

Modalités de retour au départ : Retour par le tracé de la course

Parc de départ : sur la D 533 avant la ligne de départ

Parc d'arrivée : Sur D 533 à 500 m après l'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur D 533 juste avant le départ

RAPPEL : les conducteurs devront se ranger en file de départ, au minimum 10 minutes avant leur heure théorique de départ prévu. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être disqualifié de la compétition.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé sur la D 533 (voir RTS). les concurrents devront impérativement respecter les dimensions allouées. Le parc concurrent sera accessible à partir du samedi 27 Mai à 15H00

Les remorques devront être garées à la Carrière Bonnardel sur la D533

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera situé sur la D533 dans le sens de la descente jusqu'à la ligne de départ. Les véhicules devront rester visibles.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : GARAGE FORD à Saint Péray
- Pendant les essais et la course : sur la ligne de départ et ligne d'arrivée.
- Pendant le délai de réclamation : sur la ligne de départ et dématérialisés sur l'application LC.Chrono.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra : au GARAGE FORD à Saint Péray le samedi 27 Mai de 10H00 à 17H00 et le dimanche au collège des Commissaires techniques D533 Carrière Bonnardel de 6H30 à la clôture du meeting - **Téléphone permanence n° 06 20 25 32 70 ou 06 87 12 03 94.**

Centre de secours le plus proche : SDIS 07 à ST PERAY Tél : 18

HOPITAL DE VALENCE - Téléphone n° 04.75.75.75

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. BRIEFING

Briefing des commissaires le 28 Mai 2020 à 07 H 00 au Garage Ford à St. Péray à l'issue du petit déjeuner.
La présence de tous les commissaires et chefs de poste y est obligatoire.
Briefing des pilotes écrit distribué lors des vérifications des documents.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte
Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

En cas d'ex aequo, le meilleur temps dans l'une des autres montées sera pris en compte. Toutefois si un ex aequo subsistait, le classement sera effectué au meilleur temps des essais.

Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier Concurrent, sur la ligne de départ et au CEP et seront établis de la façon suivante :

- ❖ 1 classement général pour les voitures de sport (série A)
- ❖ 1 classement général pour les voitures de production (série B)
- ❖ 1 classement pour chacun des groupes (séries A & B confondues)
- ❖ 1 classement pour chacune des classes (séries A & B confondues)
- ❖ 1 classement féminin

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France de la Montagne.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèces sont cumulables

Les regroupements de Groupes et de Classes seront conformes à l'article 4 du Règlement Standard.

SCRATCH (Série A & B non confondues)		1 ^{er}	190 €			
		2 ^{ème}	150 €			
		3 ^{ème}	120 €			
				1 à 4 partants	5 à 10 partants	11 & plus
CLASSE (37)	1 ^{er}	90 €		145 €		155 €
(Séries A & B	2 ^{ème}			110 €		120 €
confondues)	3 ^{ème}			60 €		70 €
				1 à 2 partants	3 à 4 partants	6 et plus
COUPE des DAMES	1 ^{ère}	90 €		140 €		150 €
(Séries A & B	2 ^{ème}			90 €		100 €
confondues)	3 ^{ème}					80 €

COUPES

Les coupes ne sont pas cumulables

1 Coupe sera remise aux 4 premiers du classement général

1 Coupe sera remise à chaque vainqueur de groupes et de classes

1 Coupe sera remise à toutes les féminines

La remise des prix se déroulera sur la ligne de départ : 30 minutes après l'affichage du classement définitif